

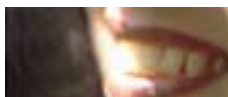
# La lettre de l'ADEFIM

Association de Développement des Formations des Industries de la Métallurgie

ADEFIM 26-07 - Juin 2006 - N°27



Organisme Paritaire  
Collecteur Agréé  
des Industries  
de la Métallurgie



Info

## L'ÉQUIPE ADEFIM S'EST ÉTOFFÉE

• **Caroline SPECIALE** occupe désormais un poste de développeur alternance, et elle a été remplacée à son poste d'assistante administrative par **Florence BRAIBANT**.

• **Marjolaine CASASSA** est entrée à l'ADEFIM dans le cadre d'un contrat d'apprentissage à un poste d'assistante administrative.

Ci-dessous l'équipe au complet.



## Sommaire

L'équipe ADEFIM s'est étoffée P1

Le Droit Individuel  
à la Formation :  
ce qu'il faut savoir P2

Dépenses de formation  
en France P3/6

Bilan de la collecte Fonds  
Formation du 28/02/06  
au titre de l'année 2005 P7

Bilan de la collecte Taxe  
d'Apprentissage du 28/02/06  
par collecteur 26-07 P7

Trophées de la formation  
par catégorie d'entreprise P8

Les adresses électroniques  
de vos interlocutrices P8



## Zoom

# LE DROIT INDIVIDUEL À LA FORMATION : CE QU'IL FAUT SAVOIR

### ■ ACQUISITION DES DROITS :

Nous vous rappelons que depuis le 1er janvier 2006 tous les salariés en CDI qui étaient présents au 1er janvier 2004 ont acquis 40H00 de Droit Individuel à la Formation (DIF).

Pour les salariés à temps partiel, le DIF est calculé au prorata temporis par rapport à l'horaire collectif appliqué dans l'entreprise.

Pour les salariés embauchés en cours de mois civil, le calcul des droits acquis se fait sur la totalité du mois d'entrée ou de sortie.

### ■ MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre est à l'initiative du salarié dans le cadre du hors temps de travail, en accord avec son employeur.

Le salarié fait sa demande au moins deux mois avant le début de la formation (sauf cas de licenciement ou de démission).

L'absence de réponse de l'employeur dans le mois vaut acceptation.

Une réponse négative de l'employeur doit être faite par écrit avec précision du motif de refus. En cas de refus pendant 2 exercices civils consécutifs, le salarié est orienté vers le FONGECIF dont relève l'entreprise.

### ■ FINANCEMENT :

• **Action de formation** : Prise en charge par l'OPCAIM des coûts pédagogiques à hauteur de 80% limités à 32€/H/personne.

• **Allocation de formation** : Prise en charge par l'OPCAIM de 100% de l'allocation versée.

### ■ RÉGIME FISCAL DE L'ALLOCATION DE FORMATION :

L'entreprise est tenue de verser au salarié qui exerce son DIF en dehors du temps de travail une allocation de formation.

Cette allocation est égale au nombre d'heures réalisées multipliées par 50% du taux horaire net moyen des 12 derniers mois précédents le début de la formation.

Elle est exclue de l'assiette des cotisations de sécurité sociale ainsi que de la Contribution Sociale Généralisée (CSG) et de la Contribution au Remboursement de la Dette Sociale (CRDS).

### La Direction Générale des Impôts apporte des précisions sur son régime fiscal :

• L'allocation de formation constitue un revenu imposable en application des règles des traitements et salaires prévus à l'article 79 du Code Général des Impôts (CGI).

L'allocation de formation peut, à ce titre, ouvrir droit, pour le salarié concerné, à la prime pour l'emploi assise sur les revenus d'activité professionnelle imposables.

• par ailleurs l'exonération prévue à l'article 81 du CGI en faveur des allocations pour frais d'emploi, n'est pas susceptible de s'appliquer. En effet, l'allocation de formation n'est pas destinée à couvrir des frais professionnels.



## Dossier

*“Doucement mais sûrement...”*

## DÉPENSES DE FORMATION EN FRANCE

### **Publication de la DARES sur la dépense nationale pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage en 2003.**

*“La dépense globale de la Nation en faveur de la formation professionnelle continue et l'apprentissage a augmenté de 1,8% en 2003. Elle représente 22,9 milliards d'euros, soit, comme en 2002, 1,47% du produit intérieur brut.*

*Après plusieurs années de repli, l'effort de la Nation pour la formation professionnelle continue et l'apprentissage s'est ainsi stabilisé en 2003”.*

Comme les années précédentes, la dépense des entreprises a progressé *“modérément”* : +1,1%. *“Cette progression modeste, dans une conjoncture difficile, reflète à la fois une baisse des recrutements en alternance et une diminution de l'effort de formation des grandes entreprises en faveur des salariés”.*

Les dépenses d'intervention de l'État en matière de formation professionnelle ont également augmenté de manière modérée.



**L'ÉTUDE EST CONSULTABLE SUR :**

[www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.03-13.3.pdf](http://www.travail.gouv.fr/IMG/pdf/2006.03-13.3.pdf)

**VOUS POUVEZ ÉGALEMENT TROUVER UNE SYNTHÈSE DE L'EXPLOITATION DES DÉCLARATIONS FISCALES 2483 DE L'ANNÉE 2003 À L'ADRESSE SUIVANTE :**

[www.cereq.fr/2483/annee2003.htm](http://www.cereq.fr/2483/annee2003.htm)



## Enquête

### *“Prêt à se former hors temps de travail”*

Résultat de l'enquête Ifop

#### ■ FORMATION HORS TEMPS DE TRAVAIL :

**66% des salariés seraient prêts à se former hors temps de travail, 53% ne connaissent pas le DIF : les résultats d'une enquête Ifop.**

66% des salariés, tous âges confondus, seraient prêts à se former en dehors de leur temps de travail selon l'enquête réalisée par l'Ifop.

Cette enquête a été réalisée auprès de 617 salariés du secteur privé. La propension des salariés à la formation hors du temps de travail semble décroître alors qu'augmente l'âge du salarié : 70% des salariés de moins de

35 ans déclarent être prêts à se former en dehors de leur temps de travail. Ils ne sont plus que 59%, soit une baisse de 11 points, chez les salariés de 50 ans et plus.

Au-delà de 50 ans, 41% des salariés excluent de se former en dehors de leur temps de travail. L'enquête montre, en revanche, que le niveau professionnel du salarié n'a pas d'incidence sur ce point : tous âges confondus, 66% des cadres supérieurs acceptent de se former hors temps de travail, 67% pour les professions intermédiaires, 64% chez les employés et 68% chez les ouvriers.



## ■ MANQUE D'INFORMATION

### Principale difficulté identifiée pour l'accès à la formation :

- 55% des salariés interrogés indiquent manquer d'information sur leurs droits en matière de formation.
- 53% des salariés interrogés indiquent ne pas connaître le DIF (Droit Individuel à la Formation),
- 61% ne connaissent pas le plan de formation
- et 88% n'ont jamais entendu parler de la période de professionnalisation.

À l'inverse, le bilan de compétences est aujourd'hui connu par 65% des salariés interrogés et 55% connaissent le CIF (Congé Individuel de Formation).

La VAE (Validation des Acquis de l'Expérience) est connue par 54% des personnes interrogées.

Parmi les salariés qui connaissent le DIF, 35% indiquent avoir été informés de son existence par leur employeur, 22% par la presse, 13% par des amis ou des membres de leur famille, 13% par leur CE (Comité d'Entreprise) ou des syndicats et 10% par des collègues.



### ■ DÉVELOPPER SES COMPÉTENCES

68% des salariés déclarent souhaiter personnellement bénéficier d'une formation : la proportion va de 76% chez les cadres supérieurs à 61% chez les ouvriers. L'attente est encore plus nette chez les femmes : 71% des femmes souhaitent se former contre 64% des hommes.

L'enquête montre en revanche de réelles différences dans les motivations de cette demande de formation. 40% des cadres supérieurs souhaitent se former "pour développer leurs compétences personnelles", notamment pour la maîtrise d'une langue étrangère, 19% "pour progresser en interne et prendre davantage de responsabilité", 14% "pour faire face aux incertitudes du marché du travail" et seule-

ment 12% "pour changer d'entreprise ou de secteur d'activité". Seuls 3% des cadres supérieurs souhaitent se former pour augmenter leur salaire.

À l'inverse, ce dernier point est la première motivation chez les ouvriers: 20% d'entre eux souhaitent se former "pour améliorer leur salaire", 19% "pour changer d'entreprise ou de secteur d'activité" et 18% "pour développer [leurs] compétences personnelles".

63% des salariés interrogés ont déjà bénéficié d'une formation et la proportion s'élève à 73% pour les salariés d'entreprises de 250 salariés et plus.

À l'inverse, dans les entreprises de moins de 20 salariés, la proportion de salariés ayant bénéficié au moins d'une formation professionnelle tombe à 53%.





## Chiffres

### BILAN DE LA COLLECTE DES FONDS FORMATION DU 28/02/06 AU TITRE DE L'ANNÉE 2005 (COMPARATIF ANNÉES 2004/2005)

	2004	2005
<b>ENTREPRISES DE 10 SALARIES OU PLUS</b>		
Nombre d'entreprises	249	248
Alternance HT	2 843 054	2 798 224
Plan de formation HT		
• Reliquat	182 469	271 416
• Versements volontaires	1 404 629	905 468
0.1 % CDD HT	568 580	583 060
0.1 % DIF HT	568 580	583 060
<b>ENTREPRISES DE MOINS DE 10 SALARIES</b>		
<b>NOMBRE D'ENTREPRISES</b>	<b>454</b>	<b>440</b>
Alternance HT	177 149	244 910
Plan de formation HT		
<b>TOTAL ENTREPRISES</b>	<b>703</b>	<b>688</b>
<b>TOTAL COLLECTE HT</b>	<b>5 744 461</b>	<b>5 386 138</b>

### BILAN DE LA COLLECTE DE LA TAXE D'APPRENTISSAGE DU 28/02/06 PAR COLLECTEUR 26-07 (COMPARATIF ANNÉES 2004/2005)

	2004	2005
<b>OPCAIM</b>		
Nombre d'entreprises	151	138
Montant collecté	579 258	380 324
<b>UDIMERA</b>		
Nombre d'entreprises	105	141
Montant collecté	766 193	1 062 250
<b>TOTAL ENTREPRISES</b>	<b>256</b>	<b>279</b>
<b>TOTAL COLLECTE HT</b>	<b>1 345 451</b>	<b>1 442 574</b>



## Evénement

# TROPHÉES DE LA FORMATION PAR CATÉGORIE D'ENTREPRISE

**Le 16 mars, l'ADEFIM a fêté ses 10 ans ; à cette occasion nous avons remis les premiers trophées de la formation par catégorie d'entreprise :**

• Entreprise de moins de 10 salariés

**3NET SYSTEM à VALENCE**

- Dirigeant : Monsieur PETIT
- Créée en 1998
- Activité : maintenance, installation de tous systèmes informatiques, et création de logiciel
- Effectif : 5 personnes

Elle a effectué des formations dans les domaines de l'informatique et du traitement de l'information.

• Entreprise de 10 à 100 salariés :

**THOMAS CONSTRUCTEURS à PORTES LES VALENCE**

- Dirigeant : Monsieur Yves MANSION
- Créée en 1972
- Activité : fabrication, exportation, distribution de véhicules de déneigement, véhicules incendies d'aéroports, 4X4, 6X6 et poids lourds
- Nombre de salariés : 34

Les salariés de cette entreprise ont suivi des formations dans les domaines de la gestion de production, du management et des achats.

• Entreprise de 100 à 500 salariés :

**VIGNAL ARTRU à CHABEUIL**

- Dirigeant : Monsieur Louis LE PORTZ
- Créée en 1959
- Activité : mécanique de haute précision essentiellement tournée vers les marchés de l'aéronautique
- Effectif : 117 salariés

Les domaines de formations effectuées en 2005 sont l'informatique, la mécanique, la négociation commerciale, l'utilisation de machine outil à commande numérique....

• Entreprise de plus de 500 salariés :

**SPIT, siège social à BOURG LES VALENCE**

- Dirigeant : Monsieur Didier BOURRETTE
- Créée en 1951
- Activité de verriers, boulonneries et surtout de matériel de percussion
- Effectif : 566 salariés

Les salariés ont suivi des formations dans divers domaines comme les techniques industrielles, la conduite de projet, les langues, le management / ressources humaines, l'informatique, la négociation commerciale et la comptabilité / finance...



## A votre écoute

# LES ADRESSES ÉLECTRONIQUES DE VOS INTERLOCUTRICES

Florence BRAIBANT : [fbraibant.adevim2607@adevim.com](mailto:fbraibant.adevim2607@adevim.com)  
 Marjolaine CASASSA : [mcasassa.adevim2607@adevim.com](mailto:mcasassa.adevim2607@adevim.com)  
 Chrystel LAURENT : [claurent.adevim2607@adevim.com](mailto:claurent.adevim2607@adevim.com)  
 Méryem MOHAMMEDI : [mmohammedi.adevim2607@adevim.com](mailto:mmohammedi.adevim2607@adevim.com)  
 Christine SESTIER : [csestier.adevim2607@adevim.com](mailto:csestier.adevim2607@adevim.com)  
 Caroline SPECIALE : [cspeciale.adevim2607@adevim.com](mailto:cspeciale.adevim2607@adevim.com)  
 Malika ZEMOUR : [mzemour.adevim2607@adevim.com](mailto:mzemour.adevim2607@adevim.com)

**N'hésitez pas à nous contacter. Nous sommes à votre service.**

## ADEFIM 26 - 07

**214, boulevard Charles de Gaulle  
 BP 319 - 07503 GUILHERAND-GRANGES cedex  
 Tél 04 75 41 85 51 - Fax 04 75 41 90 01  
 e-mail : [adevim2607@adevim.com](mailto:adevim2607@adevim.com)**